

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13091 Saint-Cannat

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2435	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseaux de : Cros, Budeou, la Travaresse, les Croignes et d'Aubergue, la Pile, Gavarrri, Eguilles, Rognes.	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/9/3261	Société du Canal de Provence	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) en qualité de concessionnaire de la région PACA à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages du CANAL DE PROVENCE (VERDON)	Arrêté préfectoral du 5 décembre 2023	05/12/2023

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 **Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/15/3038	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé.	Canalisations de transport de gaz : - Alimentation ST-CANNAT DP Ø80 Installation annexe : - SAINT-CANNAT DP	Arrêté N°2018-438 SUP	13/12/2018
I1/37/3107	TRANSETHYLENE	Canalisations de transport d'éthylène	Canalisations de transport d'éthylène : - TE1 BER-SAB DN250	Arrêté N°2018-438 SUP	13/12/2018

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/35/345	Société Géosel	Pipeline Géosel n° 1 et 2	GEOSEL - Pipeline n°1 et 2 de transport d'hydrocarbures liquides et de saumures : déclaré d'utilité publique par décret du 6 juin 1972.		06/06/1972
I3/37/348	TRANSETHYLENE	Canalisation de transport d'éthylène Lavéra - Saint-Auban	Canalisation d'éthylène. Déclaré d'intérêt général par décret du 8 septembre 1967.	Décret du 8 septembre 1967	08/09/1967
I3/72/1888	GEOSTOCK	Pipeline de Fos à Manosque	Pipeline de Fos à Manosque : les commune d'Arles, la Fare, Salon et Istres ne sont pas traversées mais concernées par la bande d'impact	Décret du 30 mars 2006 et arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2006	20/06/2006
I3/15/2112	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Antenne Ø 100 Saint Cannat	Antenne Ø 100 Saint Cannat		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/703	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne aérienne 63 000 volts Éguilles - Roquerousse	Ligne aérienne 63 000 volts Éguilles - Roquerousse		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/707	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Saint-Cannat	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**

aricle L 562-1 er suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/708	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR séisme de Saint-Cannat	PPR séisme	Arrêté préfectoral du 2 aout 1989	02/08/1989

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/449	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne à Grande Vitesse (TGV)	Ligne à Grande Vitesse (TGV)		18/03/1991

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 **Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.**

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/93/10	DGAC	Aérodrome d'Aix-les-Milles	Aérodrome d'Aix-les-Milles.	Arrêté ministériel du 21 Septembre 1993.	21/09/1993